

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE TREZIERIS****Séance du 20 juin 2014**

Date de convocation : 11.06.2014
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 09
Nombre de procuration : 01
Votes pour : 09
Votes contre : 01
Abstentions : 0

OBJET : SOUTIEN AU DEPARTEMENT.

L'an deux mille quatorze le vingt juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – FAURE R – CHIVA N - CHIVA F – LOUVET M – DEHAN M – MARCO D – RAMOS C – RICHOU D -

Absents: BLIN C – MORLEY R -

Procurations : Mme MORLEY R donne procuration à Mr FAURE R

Madame RAMOS Cécile a été élue secrétaire de séance.

A la suite des annonces du Premier ministre, Manuel Valls, lors de sa déclaration de politique générale le 8 avril 2014, puis de la tribune publiée dans la presse régionale par le Président de la République le 3 juin 2014, un débat s'est engagé sur l'organisation territoriale de notre pays.

Très prochainement, le premier projet de loi sera examiné par le Sénat puis par l'Assemblée Nationale, en toute vraisemblance et selon les informations actuellement connues, avant l'été. Par ailleurs, la réforme territoriale s'invite régulièrement dans l'espace public et fait l'objet de nombreux traitements médiatiques sur l'utilité ou l'inutilité de certaines collectivités territoriales, souvent à contresens de la réalité vécue dans nos territoires ruraux.

Si une réforme territoriale est nécessaire, si une clarification des compétences des collectivités est indispensable afin de rendre plus lisibles pour les citoyens les actions qu'elles mènent, cela doit se faire en tenant compte des attentes de nos territoires.

Aujourd'hui, la collectivité départementale semble faire les frais d'une prétendue simplification ou de simples recherches d'économie, dont rien ne présage l'effectivité, bien au contraire.

Pourtant, la France des territoires a besoin de ses départements.

La disparition de ceux-ci en milieu rural remettrait en cause des projets porteurs d'avenir. Sans le Conseil général, qui aujourd'hui porterait le développement du Très Haut Débit ou le Canal du Midi ? Qui accompagnerait les réalisations des communes et des intercommunalités ? Autant de questions qui resteront sans réponse si le gouvernement n'envisage pas une organisation territoriale respectant les spécificités des territoires.

Cela ne conduit pas, bien au contraire, à demeurer immobile. Il nous faut œuvrer à la réforme des départements, à la clarification de leurs compétences ou à la modification du mode d'élection de ses représentants. Mais la disparition pure et simple de ce niveau intermédiaire entre le bloc communal et des régions agrandies serait un coup fatal porté à la ruralité.

L'éclatement des politiques de solidarités humaines et territoriales en autant de spécificités qu'il y a d'intercommunalités dans l'Aude sera notamment une atteinte à l'égalité de traitement des usagers et à la péréquation indispensable entre territoires riches et zones moins favorisées.

Pour ces raisons, le Conseil municipal de la commune de TREZIERS, en accord avec la position prise par le président du Conseil général André VIOLA, dans sa tribune du 6 juin, se prononce en faveur :

- du maintien des conseils départementaux après 2020 en réfléchissant d'ores et déjà à l'évolution du mode de désignation.
- de la reconnaissance du rôle indispensable des Conseils généraux en milieu rural notamment
- de l'affirmation de leurs compétences en matière de solidarité humaine et territoriale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.



REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE LIMOUX LE

24 JUIN 2014

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous Préfecture le 24/06/14

Et notification du 25/06/14